

a J. E. le Ministre de l'Interieur ... Rome le 27. X. 1809

185

Monsieur

Depuis la lettre de V. E. en date du 6. de ce mois j'ai reçu celle du 9. qui a ~~croité~~ <sup>du 10</sup> ma réponse à la première et croisi la seconde. celle-ci <sup>traite de</sup> surp. objets, ~~si~~ de ce qui est ~~rela~~ <sup>l'un</sup> la ~~première~~ est relatif a mon administration. et l'autre a des antiquités provenant de la Villa Borghese déposés a l'Académie de France par M. Paris de l'Institut, ces antiquités ayant été jugés alors ne par mériter les frais d'Emballage et de transport

Etant à la Villa d'Etudier le Compte de ma gestion pendant de l'année 1809. le Compte demontre a V. E. ce que j'ai eu ai exposé dans ma lettre du 6. Courant

je me bornerai <sup>donc</sup> aujourd'hui a répondre a la seconde partie de <sup>la lettre</sup> la lettre du 9.

J'ai conjointement avec M. Bochini Commissaire du Gouvernement p. le transport des antiquités Borghese examinés ces Monuments, ils sont existants dans l'état ou M. Paris me les a déposés dans ~~un lieu fermé~~ <sup>un lieu commun</sup> a l'abri de toute dégradation. ~~est ce que j'avais de son côté versé~~ <sup>qui était qu'on</sup> M. Bochini. dans un local qui étoit ouvert d'un côté

Quant au mérite de ces Sculptures après un mince examen coté et que j'en fis donc et fermé a l'abri, par conséquent a l'abri de la ~~substance~~ <sup>commune</sup> toute dégradation, et comme on l'auroit pu faire pour des objets plus précieux

Quant au mérite de ces Sculptures Nous pensons M. Bochini et moi ~~comme~~ <sup>quelles ne méritent</sup> pas absolument. près les frais que nécessiteroit <sup>l'emballage et le</sup> leur transport.

M. Paris en jugea de même à une époque où il étoit question d'envoyer par mer. ces statues et bas-reliefs d'un ordre très inférieur presque tous mutilés ne pensent assurément pas a être admis dans le Musée Napoléon. Elles devoient a la Villa Borghese les parties intérieures. Du Casino, exposés aux injures de l'air comme une foule d'antiquités que l'on rencontre a chaque pas dans les <sup>établissements</sup> cours et jardins et chez des riches et même chez beaucoup de simples particuliers

185 bis

Le Local que ces antiquités occupent provisoirement à l'Académie pourra  
devenir utile si par la suite V. E. adapte le projet ~~travaillé~~ d'y  
former ~~comme~~ par M. Paris d'y colliger par degrés des détails  
d'ouvrages d'architecture moules sur sur les édifices antiques ce qui deviendrait  
pour l'École en général et plus particulièrement pour les Français  
architectes un objet d'étude extrêmement intéressant plus commode de  
moins coûteux <sup>et moins dangereux</sup> que les expéditions qu'il faut faire pour  
aller sur les Monuments mêmes.

Je doute si M. Paris a dit que ces antiquités d'origine  
étaient pas sans valeur c'est en ce sens seulement que toutes  
imparfaites qu'elles sont l'artiste y découvre encore ce goût et ce  
fût de ses anciens qu'il admire dans leurs beaux ouvrages. Je  
peux donc à penser qu'il Monsieur qui ne courrait pas  
de faire les frais de leur transport de Rome à Paris.

J. B. S. P.